METROPOLITAN TORONTO CENTRAL LIBRARY
JAN 16 1976
LIBRARY

Languagee Centre,
Periodicals Room,
229 College Street,
Toronto, Ont. M5T 1R4

# C'est l'temps de renouveler ses plaques en français

Le mouvement "C'est l'temps", peut compter une première victoire : les formulaires de renouvellement des collants aux plaques d'immatriculation des automobiles sont maintenant disponibles en français en Ontario.

De passage à Toronto à la mi-décembre, le secrétaire général de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario, M. Rémy Beauregard apprenait d'un haut fonctionnaire du ministère des transports que les formules d'applications seront disponibles en français.

Fait à remarquer, on refuse de présenter une formule bilingue et, si on juge par le passé, les usagers devront en faire la demande : le formule ne sera pas offerte à l'arrivée aux bureaux d'enregistrement. Seule la partie remplie par le requérant est en français... la section réservée aux fonctionnaires sera en anglais seulement.

C'est une première victoire pour le groupe ontarien qui avait adopté le nom de "C'est l'temps" qui préconise la bilinguisation des formulaires gouvernementaux. Quelques milliers de personnes avaient déjà signé une lettre indiquant qu'elle ne renouvelleraient pas leurs collants d'immatriculation à moins de pouvoir le faire en français.

Selon M. Beauregard, cette initiative pourrait bien entraîner la bilinguisation d'autres formulaires tels les permis de conduire et l'enregistrement de voitures.

C'est, selon lui, la première fois que le ministère sort un formulaire français autres que les formulaires bilingues que l'on doit remplir avant de passer son examen pour permis de conduire.

Le secrétaire général de l'ACFO apprenait des fonctionnaires qu'on est en voie de traduire les autres formulaires du Ministère du transport. Il semble, toujours selon M. Beauregard, que les autorités soient assez bien disposés envers cette mesure.

"Chose certaine", de dire M. Beauregard, "les pressions exercées par le mouvement "C'est l'temps" y sont pour quelque chose dans la décision du ministère."

Volume 4 1976
No. 1
Toronto 25c
Mercredi 7 janvier

Courrier Sud

BUREAU 204
64 EST. RUE CHARLES, TORONTO, ONTARIO M4Y 1T1
961-3335

# Les services de santé sont affectés par la langue en notre province

Le Comité d'action sur les Services de Santé en Langue française affirme très catégoriquement dans son rapport interimaire qui vient d'être publié que les services de santé en Ontario sont définitivement affectés par la langue et que la qualité de ces services offerts aux francophones est souvent affaiblie à cause de difficultés linguistiques.

Le ministre ontarien de la santé M. F. S. Miller recevait ce rapport interimaire des mains du président du comité, M. le docteur Jacques Dubois, de Welland, le 18 décembre. Le président et le coordinateur M. Jean Guy Bigras remettaient le document aux journalistes lors d'une conférence de presse, à Queen's Park, le même jour.

La première conclusion d'ordre général énoncée se lit : "Il est impossible d'en arriver à une conclusion autre que la suivante : les services de santé sont définitivement affectés par la langue et une bonne partie de la population francophone de l'Ontario ne reçoit pas la qualité des soins dont elle a droit à cause de difficultés linguistiques."

Le comité, composé de huit personnes de langue française, était nommé en mars dernier pour étudier les services de santé, pour constater si la qualité des soins est affectée par la langue et pour soumettre ses recommandations.

Après une période de recherche qui comprenait un voyage à Sherbrooke, le comité siégeait en audiences publiques à Timmins, à Sudbury, à Windsor, à Elliot Lake, à Ottawa, à Kapuskasing, à North Bay, à Sturgeon Falls et à New Liskeard. Les réunions publiques continuent en janvier alors que le comité se rend à Hawkesbury, à Cornwall (les 9 et 10), ainsi qu'à Toronto et Welland (les 23 et 27).

Le rapport indique que c'est à mi-chemin dans son travail que le comité a voulu donner un aperçu général de la tâche accomplie et émettre des recommandations très importantes qui s'imposent dès maintenant. Trois des six recommandations formulées dans ce premier document ont rapport aux mesures économiques énoncées par le comité parlementaire qui vient de terminer une étude des dépenses du gouvernement provincial.

Ainsi, le comité fait une mise en garde concernant la régionalisation des services spécialisés. On demande au minstre de tenir compte du facteur langue dans les projets de régionalisation pour ne pas affaiblir les services déjà offerts en français. Aussi, on recommande une représentation francophone aux sein des conseils régionaux qui serait proportionnelle à la population desservie. On veut aussi assurer l'obtention et le maintien de services adéquants en langue française.

En second lieu, on demande que les mesures de réduction du nombre de lits d'hôpitaux n'affectent pas les institutions qui dispensent leurs services en français, vu leur situation minoritaire.

La troisième recommandation porte sur le nombre de médecins qui pratiquent en Ontario. Le comité reconnaît le bien-fondé du voeu du ministère qui doit maintenir le proportion à un médecin pour 585 personnes, mais note qu'il y a tout de même une sérieuse pénurie de médecins et de spécialistes de langue française dans la province.

On suggère des méthodes correctives telles l'admission d'un plus grand nombre de candidats bilingues aux facultés de médecine, l'admission de gradués francophones des autres provinces et la création de bourses et de prêts aux étudiants qui choisiront de pratiquer dans les régions non suffisament desservies. On demande aussi qu'on formule une entente avec le Québec pour la formation médicale de Franco-Ontariens dans les universités de cette province.

On met aussi l'accent sur la sensibilisation de la jeunesse à l'importance de carrières en médecine ou services de santé.

Le comité d'action formule également une demande officielle pour que le ministère institue un programme de langue française. A ce programme on suggère, entre autres, des octrois pour le bilinguisme et pour l'information de langue française.

Le comité laisse bien entendre au ministere que le rapport interimaire ne touche pas encore tous les problèmes, ni dans ses données, ni dans ses recommandations. On entrevoit un grand nombre de recommandations spécifiques sur la situation générale et sur les situations régionales dans un rapport final qui devrait parvenir au ministre vers le début d'avril, cette année.

## Nouvelles mesures contre l'ébriété

Le procureur général de l'Ontario, Me Roy McMurty, devant ce qu'il entrevoit comme une réussite douteuse de l'ivressomètre, voudrait maintenant que la police obtienne le pouvoir arbitraire de retirer, pour une période de 24 heures, le permis de chauffeur de toute personne soupçonnée d'avoir conduit en état d'ivresse.

M. McMurty révèlait que la méthode actuelle de prévention étant "incomplète et trop souvent inefficace", il aimerait que la loi devienne plus sévère. Il a expliqué que ses décisions provenaient d'une étude faite par un comité interministériel.

Un policier doit actuellement avoir un doute raisonnable avant même d'arrêter un chauffeur de véhicule motorisé et de lui faire subir le test de l'ivressomètre. En plus, l'application de cette méthode est très laborieuse puisqu'il s'agit d'une machine compliquée qui requiert les services d'experts.

Aussi, les spécialistes ne sont pas d'accord sur les normes imposées par le gouvernement fédéral qui dictent qu'une personne est en état d'ébriété lorsque la proportion d'alcool dans son système atteint 0.08. On ne tient pas compte de la vitesse de métabolisation de l'alcool dans le système, ce qui varie d'un individu à l'autre. Certaines personnes ont des difficultés à conduire lorsque le chiffre atteint 0.05 ou 0.06 tandis que d'autres ne démontrent aucun signe d'intoxication à des chiffres plus élevés.

L'Ontario songe donc maintenant à donner à la police le pouvoir d'arrêter tout automobiliste, sans même avoir besoin de soupçonner qu'il a consommé de l'alcool. Le permis de chauffeur d'un automobiliste soupçonné d'avoir consommé trop d'alcool pourrait être enlevé immédiatement et retenu par la police pour une période de 24 heures. C'est ce qui s'applique à l'heure actuelle en Alberta et en Colombie Britannique.

Mais, l'Ontario songe à aller plus loin qu'on ne le fait dans l'Ouest du pays. Afin de s'assurer que la personne dont on a enlevé le permis ne décide de conduire tout de même sans permis, on songe même à consigner les véhicules de ces individus pour les 24 heures.

C'est dans le but d'introduire une nouvelle approche à la prévention des accidents de la route que le procureur général songe à donner ces pouvoirs arbitraires à la police. Depuis que des méthodes semblables sont appliquées en Alberta et en Colombie Britannique, le taux d'accidents mortels attribués à une trop forte consommation d'alcool aurait diminué.

## Nouvelle directrice d'école à Georgetown

GEORGETOWN - Mme Paulette L. Norman a été nommée directrice de l'école du Sacré-Coeur, à Georgetown. Elle entrait en fonction le 5 janvier.

Mme Norman est une enseignante bien connue dans la région, ayant enseigné à l'école du Sacré-Coeur de Toronto et à l'école René-Lamoureux, à Mississauga, avant d'accepter le poste de directrice adjointe à Georgetown, en septembre dernier. Elle continuera à enseigner les 7e et 8e années.

MME PAULETTE NORMAN

Née à Sudbury, Paulette Laforest y faisait ses études primaires et ses études secondaires au Collège Notre Dame et à l'école secondaire de cette ville. Elle obtenait un baccalauréat-ès-arts avec concentration en psychologie de l'université Laurentienne. Elle décrochait son brevet d'enseignement de l'Ecole Normale de Sudbury en 1968.

Mme Norman enseigna une année à Sudbury avant de venir dans le Sud-Ontario. Elle épousait Kemeth Norman en 1972 et vint s'établir à Toronto. Elle poursuit ses cours d'été en vue d'obtenir une maîtrise en éducation.

Mme Norman aime la couture et la lecture et se plaît surtout aux sports extérieurs tels le tennis, la bicyclette, le camping, le ski et la patin.

## Un terrain pour bureau des écoles

Le Conseil scolaire séparé de Toronto métropolitain vient d'acheter un terrain de 9,01 acres, situé à l'angle des rues Sheppard et Yonge pour y construire ses bureaux administratifs.

On prévoit terminer la construction vers la fin de l'année 1977 ou au début de 1978. Le coût total du projet, y inclus l'édifice et le terrain est évalué à un peu plus que cinq millions de dollars.

Depuis 1965, le nombre d'élèves au système scolaire séparé du Grand Toronto a augmenté de 61,000 à 92,600. On emploie présentement 4,250 enseignants pour les 189 écoles. En 1965 on comptait 2,038 enseignants pour les 109 écoles.

Le conseil scolaire séparé est le quatrième plus grand au Canada.

# Si les divans pouvaient nous raconter des choses

par ANNIE LEBLANC
Ecole St-Noel Chabanel
Groupe 3

J'aimerais que les divans parlent. Je suis certaine que le divan qui a la place d'honneur dans notre salon aurait beaucoup de choses à dire. Je vais le questionner :

- Divan, aimerais-tu, ce matin, nous raconter ton passé?

- Eh bien, mon existence a commencé quand ces deux amoureux, Odile et Eugène, m'ont eu comme cadeau de noces. Ils eurent beaucoup d'enfants et, comme vous le savez bien, ils me sautèrent dessus et ce fut très dur pour mon pauvre dos. Mais ce n'était pas tout : leurs parents les avaient attrapés en train de mettre leurs pieds sales sur mon joli tissu...

Quand les enfants laissèrent la maison pour former une famille par eux-mêmes, Odile et Eugène s'aperçurent que mon tissu était bien usé, alors ils durent me recouvrir. Ouille! Aye! Ces clous me faisaient mal.

Tout allait bien, lorsqu'un jour j'ai vu beaucoup de monde dans le salon; ils étaient tous tristes, car Eugène était mort.

Après cet événement tragique, Odile ne venait presque jamais dans son salon. Elle restait dans son lit, parce qu'elle était bien malade. Hélàs! Elle en est morte.

On me laissa dans cette maison. C'était froid, triste et noir. Un beau jour, je sentis quelqu'un qui me déménageait. Je m'en allais à Toronto. Une fois arrivé, ils me recouvrirent une deuxième fois. Ouille! Aye! Décidément, ces clous me donnaient beaucoup de misère. Ensuite, ils enlevèrent ma vieille peinture et la changèrent pour un beau vernis. Après, ils me mirent dans un salon.

Mais qui étaient ces gens? Soudain, j'aperçus sur le mur le portrait d'Odile et Eugène, et, en-dessous, j'aperçus le portrait d'un de leurs fils, Ubald, et sa femme. Eh! me dis-je, c'est d'la parenté! Je suis en famille. J'étais bien heureux. Et ici on me respecte. J'en ai eu la preuve, un jour, quand leur chat s'était couché sur mon dos. Quelqu'un l'a vu et lui donné une bonne tape. Après tout, il aurait pu ruiner mon beau velours!"

- Divan! C'est toute une vie, que tu as là!

- Ah oui, mais je veux que tu me promettes une chose.

- Oui?

- Qu'un jour, tu m'amènes dans ta maison et que tu continues à me passer aux enfants des enfants, des enfants, en enfants... d'Odile et d'Eugène.

- C'est une promesse!

NDLR - Deuxième prix, Concours des Contes de la Chasse-Galerie.

FRANCOPHONES!

-de toute nationalite-
Voici VOTRE revue!

La TRIBUNE des FRANCOPHONES
-redigee en francais-
-par et pour vous-

VOTRE TRIBUNE:

-PUBLIE VOS OEUVRES

-VOUS DOCUMENTE:
langue, litterature, culture
francaises & francophones

-VOUS INFORME:
Alliance Francaise;
jumelage des villes, etc.

-VOUS RENSEIGNE:
concours, carrieres, bourses,

-VOUS DISTRAIT:
jeux d'esprit, jeux litteraires

CHAQUE CHRONIQUE
CAPTERA VOTRE INTERET

Institut de l'Alliance Francaise
937 Marilyn, Lafayette, La. 70501

ADVERTISING IN TRIBUNE
PAYS OFF

a detacher ici

TO: Institute of French Studies,

FROM: _____

Send me TRIBUNE des FRANCOPHONES
☐ next 4 issues (one year) $8.50
☐ next 2 issues (6 months) $4.85
☐ next issue $ 2.85
☐ Bill me ☐ Payment enclosed
☐ Please send me your brochure

## On a lu pour vous

# Mailhot: une histoire de crise

Michèle Mailhot, dont quatre romans avaient déjà été publiés avant VEUILLEZ AGREER (1), abonde dans le sens des spécialistes de l'heure (Hans Selye et compagnie) lorsqu'elle identifie le mal de notre siècle de la façon suivante : "... crise du chômage, crise du logement, crise de l'énergie, crise du dollar, crise de la famille, crise de la jeunesse, crise de la Callas. La crise-série : maladie à virus qui se répandit sur la terre vers la fin du vingtième siècle et qui fut en grande partie propagée par les journaux. Tous les habitants en étaient atteints mais les symptômes variaient selon les individus: certains se précipitaient dans une activité excessive alors que d'autres, au contraire, sombraient dans une aboulie presque totale." (p. 12-13) De tant de possibilités offertes à un romancier avide de sujets sociaux, elle a choisi l'étude de la crise d'adolescence d'une femme de quarante ans, problème délicat et actuel qu'elle présente avec art et compréhension : "... elle aurait normalement dû glisser dans une de ces trois catégories réservées aux femmes dont les enfants désaffectent le foyer, soit, par ordre de fréquence : la dépression, quand le sentiment d'inutilité les fait pleurer sur elles-mêmes; le libertinage, qui projette ce sentiment d'inutilité dans un sprint de coquetterie désespérée; la bigoterie enfin, qui remet cette inutilité entre les mains de Dieu" (p. 27). Elle n'évite toutefois pas la chausse-trappe des romans à thèse qui est d'assommer à coups d'arguments un lecteur qui aurait préféré se laisser convaincre de façon plus subtile.

Après dix-neuf ans de mariage, Judith divorce son mari infidèle, libidineux, mesquin et suffisant - le prototype de l'homme, quoi! ("... il n'était plus possible de le voir autrement qu'il n'était, sot et cruel" p.85)- et lui cède la garde de leurs enfants Jacques et Sophie âgés respectivement de dix-huit et seize ans qu'il a jusqu'à présent négligés. Elle corrige des manuscrits pour la maison d'éditions le Tube jusqu'au jour où elle abandonne le monde du travail, autre esclavage aussi pernicieux et dégradant que le mariage, pour se mettre au rang des "drop-out" (p.140) avec ses enfants qu'elle a réussi à attirer à elle.

Friande de néologismes, Michèle Mailhot ne recule pas non plus devant les archaïsmes (e.g. "icelles, p. 8; "iceux" p.129) créant ainsi un mouvement entre présent et passé que suivra la pensée de Judith, femme moderne au nom biblique, comme si elle voulait donner de larges coups de brosse sur le tableau noir de l'histoire, la sienne d'abord mais aussi celle des autres, de l'humanité, qu'elle veut effacer pour recommencer à neuf. Elle exécute ce travail d'annihilation avec entrain et bonne humeur : "Maisonneuve, du haut de sa colonne, peut être satisfait; ce ne sont pas les arbres qui se sont changés en Iroquois, mais les Iroquois qui se sont transformés en feux rouges. Plus de flèches dangereuses : celles-ci indiquent toutes dans quelle direction il faut aller." (p.48) Elle n'hésite devant aucun jeu de mots ce qui donne beaucoup de vie à son récit mais en souriant elle montre les dents et finit par mordre. De malicieuse qu'elle était au début, Michèle Mailhot devient franchement intolérante. Son esprit pamphlétaire lui fait adopter un artifice assez mal venu dans un roman : l'utilisation de notes au bas des pages, sorte de renvois qui illustrent les préjugés de l'auteur sur la conduite des saints et des saintes qu'elle connaît assez superficiellement pour les trouver ridicules mais pas assez intimement pour comprendre leur vie extraordinaire. Ces notes font sortir le lecteur du temps du roman, ce qui affaiblit l'oeuvre d'autant.

Qu'elle brise les idoles, passe encore. Mais que propose-t-elle à leur place? L'iconoclaste Judith se libère aux dépens de la société entière. Cette position malhonnête dévalorise son option pour le bonheur. Egoiste et parasitaire, Judith "se fout du monde entier", pour utiliser l'expression de Claude Léveillée, et se mérite bien la réciproque.

Le portrait de Judith va se joindre à ceux plus anciens qui composent la galerie des portraits de l'éternel féminin. Il peut servir de modèle à celles qui assument de sang froid et de propos délibéré un rôle encore plus passif que leurs aïeules. VEUILLEZ AGREER ne raconte pas l'histoire d'une libération mais, pour utiliser le mot de l'auteur même, celle d'une "démission" (p. 145).

(1) Michèle Mailhot, VEUILLEZ AGREER, Montréal, La Presse, 1975, 145 p. $4,50.

Pierre Paul Karch

# Réunion à Cambridge

CAMBRIDGE - L'assemblée générale annuelle du Club Noel Chabanel de Cambridge aura lieu le 7 février, au gymnase de l'école.

Les élections du conseil d'administration se tiendront au club, le 15 février, entre 15 et 19 heures.

Le président actuel du club est Clément Guenard tandis que le trésorier est Robert Robitaille et le secrétaire, Bernard Cayen.

Les directeurs sont : Gaetan Bertrand, Monique Corriveau, Jacqueline Fortier, Normand Guenard, Stanley Guenard, Pauline Jackman, Egide Mercier, Rachelle Mercier, Paul Pothier.

L'administrateur du centre est Marielle Cayen et l'animatrice, Diane Perreault. Mme Perreault sera présidente de l'élection.

# Café chantant à Kitchener

KITCHENER - Le Café Chantant de North Bay donnera un spectacle en l'auditorium de l'école secondaire Forest Heights, à Kitchener, le 16 janvier.

La soirée est organisée par les clubs canadiens-français de Kitchener, de Guelph et de Cambridge.

Le Café Chantant est un groupe de chanteurs et de musiciens de l'école secondaire de langue française Algonquin, de North Bay. Les élèves donnent des spectacles par toute la province depuis plusieurs années.

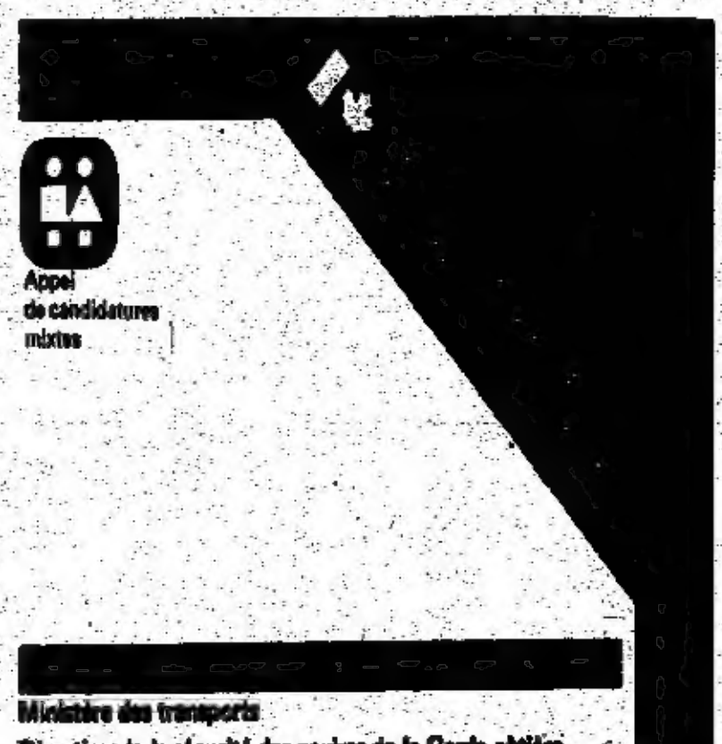


Ministère des transports
Direction de la sécurité des navires de la Garde côtière canadienne - divers centres au Canada

EXPERTS MARITIMES / INSPECTEURS DE NAVIRES

Traitement jusqu'à $22 562

La Direction de la sécurité des navires de la Garde côtière canadienne prévoit un certain nombre de vacances à des postes d'experts maritimes (inspecteurs de navires) qui exigent les qualités suivantes:

Electricité - No de référence: 76-STP-72-09-1(41)
Certificat ou diplôme, attestant que le candidat a terminé un cours reconnu, en électrotechnique, d'au moins trois ans.

Architecture navale - No de référence: 76-STP-72-11-2(41)
Grade universitaire, diplôme ou certificat reconnu en architecture navale.

Machine - No de référence: 76-STP-72-12-1(41)
Certificat d'aptitude de mécanicien de marine de 1ère classe, valide à bord des navires canadiens.

Vaste expérience de postes dont les responsabilités en électrotechnique maritime, en architecture navale et en mécanique maritime se rapportent à la conception, la construction ou l'exploitation de navires.

Service nautique - No de référence: 76-STP-72-13-1(41)
Certificat d'aptitude de capitaine valide pour les navires canadiens dans toutes les parties du monde et vaste expérience en qualité de capitaine ou d'officier de navire dans la marine marchande ou d'un poste de commande se rapportant à l'exploitation de navires. Pour certains postes

Pour certains postes, la connaissance de l'anglais ou du français suffit. Pour d'autres postes, la connaissance du français et de l'anglais est indispensable.

N.B. Ces concours peuvent servir à combler des postes semblables.

*Exigences linguistiques*
*Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.*

*Comment se porter candidat*
*Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'oeuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, - et le faire parvenir à :*

Programme des sciences et de la technologie
Commission de la fonction publique du Canada
Tour A, Place de Ville
Ottawa, Ontario K1A 0M7

Date limite: le 20 janvier 1976
*Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.*

LA LIBRAIRIE CHAMPLAIN
[illegible] TORONTO
364 1135

# mots croisés CHAMPLAIN

LES RÉPONSES DOIVENT ÊTRE REÇUES À LA POSTE AVANT MINUIT LE 29 JANVIER 1976

problème: no 15

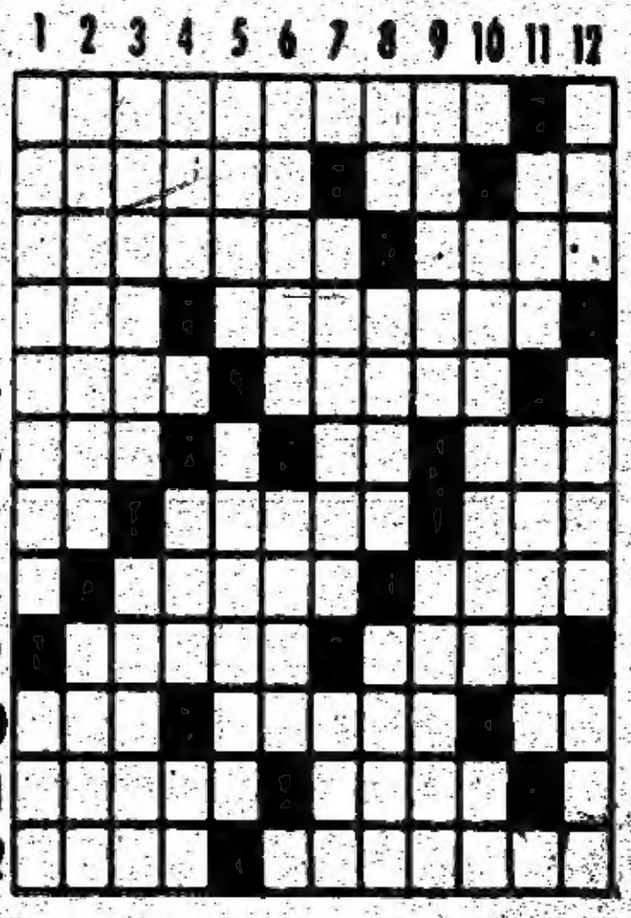

**HORIZONTALEMENT**

1–Se dit d'un animal qui se nourrit de cadavres.
2–Prête l'oreille. – Moi. – Symb. chim.
3–Déceleurs les saveurs par le goût. – Espèce de chou-navet.
4–Endroit ferme. – Cours d'eau naturelle.
5–Petite ile. – Peuant.
6–Pic des Pyrénées. – Pron. pers. – Ancien boucher.
7–Inf. – Entouré. – Patriarche.
8–Inspection exacte. – Vedette.
9–Mélangé. – Qui est privé de la parole.
10–Tête. – Punir avec rigueur. – Aimée par Zeus.
11–De l'Arabie. – Câble attaché à un objet immergé.
12–Ville italienne. – Bravement.

**VERTICALEMENT**

1–Ne pas avoir soin. – Avant d'un navire.
2–Vendre. – Epoux.
3–Etre acheté au prix de. – Que l'on prend trois fois le jour.
4–Temps pendant lequel les animaux sont en amour. – Dieu. Dans béret.
5–Soustraire. – Papier-monnaie d'un pays.
6–Danger. – Fausse, adresse pour tromper.
7–Graminacée avénacée. – Les nôtres.
8–Avant-midi. – Myriapode. – Signal fixe.
9–Administrer. – Devenir aigre.
10–Brûlante. – Nég.
11–Grain du chapelet. – Petit mammifère carnassier.
12–Bière anglaise. – Transpirer. – Possédcat.

GAGNANTS

Problème No. 11
Mme Denise Teuler, Toronto
Mme C.T. Trajanovsky, Toronto

Problème No. 12
Mme E. Huot, Toronto
Mme Denise Teuler, Toronto

Problème No. 13
M. Yves Ouellette, Don Mills
Mme Paulette Louet, East York

NOM:.....
ADRESSE:.....
.....
TÉL:.....

Envoyez vos réponses à Courrier Sud

N'OUBLIEZ PAS QUE CHAMPLAIN EST LA PLUS IMPORTANTE DES

# Moins d'accidents de la route

OTTAWA - Le ministre des Transports, l'honorable Otto Lang, a rendu public le rapport annuel 1975 de la Direction de la sécurité automobile et routière du ministère des Transports.

En déposant le rapport, M. Lang a remarqué qu'en 1974, 6,294 personnes étaient mortes au Canada à la suite d'accidents routiers, comparativement à 6,707 personnes en 1973. Le nombre de morts accidentelles pour 1974 représente également une diminution importante, par rapport à 1973, du nombre de mortalités par million de mille-véhicule.

Au cours de l'année dernière, la Direction de la sécurité routière a créé une division chargée de la coordination d'un nouveau programme fédéral-provincial dont l'objectif est de réduire le taux national de mortalité accidentelle de 15% au cours de la période de 5 ans du programme. Les activités de la division comprennent l'éducation du public, la promotion et des projets de démonstration en matière de sécurité routière.

Transports Canada a commencé la construction d'un centre d'essai d'automobiles à Blainville, au Québec, municipalité située entre Montréal et le nouvel aéroport international de Montréal, à Mirabel. Ce centre accroîtra considérablement la portée des essais d'automobiles au Canada.

Puisque près de 80% des collisions sont causées par des facteurs humains, nombre des études effectuées par la Direction portent principalement sur les conducteurs. Les résultats de ces études indiquent que si tous les occupants de véhicules portaient des ceintures de sécurité et que si les conducteurs en état d'ébriété pouvaient être soumis à un contrôle, le taux de mortalité accidentelle pourrait être réduit de 50%.

Afin de favoriser l'atteinte de ce but, Transports Canada a mis au point une campagne publicitaire nationale conçue pour mettre l'accent sur l'importance du port des ceintures de sécurité. Cette campagne, menée de concert avec une éducation complémentaire du public par plusieurs provinces, commençait à la fin de décembre 1975.

Commanditée par Transports Canada, une récente étude, à l'échelle nationale, sur les conducteurs nocturnes a révélé qu'un conducteur sur quatre (25%) avait absorbé de l'alcool et que les facultés d'environ 5% des conducteurs soumis à des tests étaient affaiblies au point indiqué dans la définition juridique. On a également terminé d'autres études portant sur la construction d'automobiles et de routes plus sûres pour les Canadiens.

La Direction a également reçu le mandat de mettre au point et d'appliquer des normes de sécurité en matière de véhicules automobiles. Nombre de ces normes ont été modifiées en 1974-1975 et une nouvelle norme a été présentée relativement aux exigences sur la résistance des vitres d'autobus. Les activités d'application de ces normes comprenaient des visites des inspecteurs de la Direction chez 635 manufacturiers et des essais de conformité des véhicules et de leurs constituants tels que les freins, les phares, les pneus, les loquets des portières, les ceintures de sécurité, les pare-brise et les systèmes d'échappement.

La décision de maintenir jusqu'en 1974, les règlements actuels sur les systèmes d'échappement fait suite à un examen des normes à ce sujet.

Des enquêtes sur des accidents et des défectuosités sont entreprises afin d'évaluer la pertinence des normes de sécurité. Dix équipes d'enquête sur les accidents partout au Canada et 77 enquêtes sur les défectuosités ont été menées. Les enquêtes de la Direction sur des défectuosités présumées a permis de corriger nombre de défectuosités relatives à la sécurité avant que d'autres incidents sérieux ne se produisent.

# Une association d'artistes

Une association d'artistes et d'artisans francophones? Pourquoi pas? Toronto abrite certainement de nombreux talents qui seraient heureux de se retrouver ensemble afin d'échanger des idées, des méthodes, comparer, s'entraider. On se propose une association démocratique où chacun aurait son mot à dire, son talent à offrir.

Toute personne intéressée pourrait s'adresser aussitôt que possible à Marie-Andrée Robinson (755-2946) ou à Gérald Gougeon (497-6489).

Dès que l'association sera formée on publiera une liste de noms d'artistes avec leur spécialité et leur adresse. Cette liste sera distribuée aux écoles francophones et aux institutions qui pourraient se prévaloir de services artistiques.

Une association, pourquoi? Pour se rencontrer, pour travailler ensemble, en français, à la création artistique. Des artistes francophones, il y en a! Il s'agit de les trouver et de les regrouper...

OPPORTUNITÉ FANTASTIQUE
Couples sérieux et ambitieux, augmentez vos revenus à temps partiel - Tél: 275-6132.

À VENDRE
Bungalow à vendre - 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et salle de bain. Situé à Keswick à 100 mètres du lac (300 pieds) Façade de 75 pieds sur 150 pieds de profondeur. Prix demandé: $38,000. Tapis à la grandeur de la maison, chauffage à l'huile et foyer dans le salon. Près école française à Newmarket. Appelez: 476-2972.

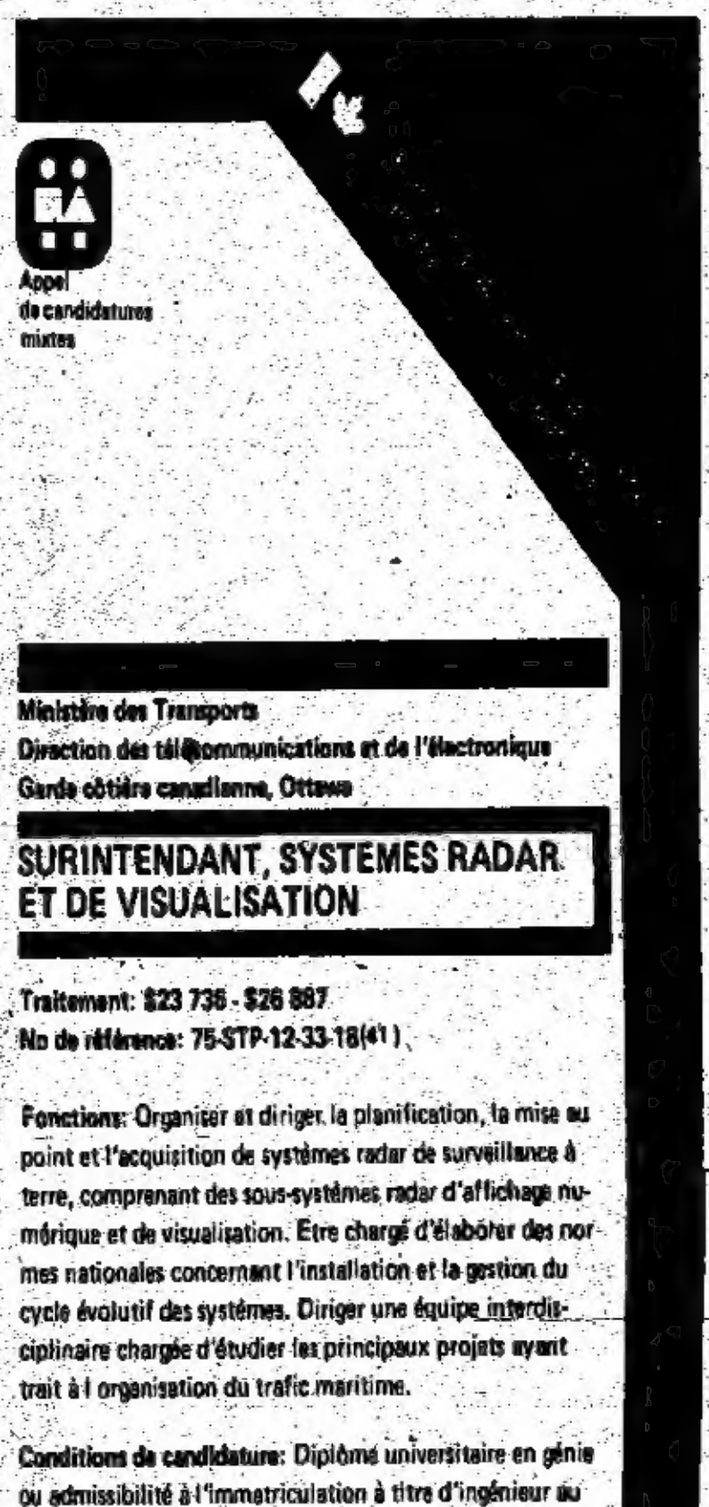

Appel de candidatures mixtes

Ministère des Transports
Direction des télécommunications et de l'électronique
Garde côtière canadienne, Ottawa

## SURINTENDANT, SYSTEMES RADAR ET DE VISUALISATION

Traitement: $23 736 - $26 887
No de référence: 75-STP-12-33-18(41)

**Fonctions:** Organiser et diriger la planification, la mise au point et l'acquisition de systèmes radar de surveillance à terre, comprenant des sous-systèmes radar d'affichage numérique et de visualisation. Etre chargé d'élaborer des normes nationales concernant l'installation et la gestion du cycle évolutif des systèmes. Diriger une équipe interdisciplinaire chargée d'étudier les principaux projets ayant trait à l'organisation du trafic maritime.

**Conditions de candidature:** Diplôme universitaire en génie ou admissibilité à l'immatriculation à titre d'ingénieur au Canada.

***Exigences linguistiques***
*La connaissance du français et de l'anglais est indispensable. Les unilingues peuvent se porter candidats s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.*

***Comment se porter candidat***
*Remplir le formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, - on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'œuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, – et le faire parvenir à:*

Commission de la fonction publique du Canada
Cadres des sciences et de la technologie
10e étage - Tour A, Place de Ville
Ottawa, Ontario K1A 0M7

Date limite: le 5 janvier 1976

*Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.*

ARMIRAN TRAVEL OF CANADA LTD.
AOC
Votre Agence de Voyage FRANCOPHONE de Mississauga
SERVICE COMPLET DE VOYAGES
MER ET VOIE DE SURFACE AIR
TOURS ORGANISÉS ET INDIVIDUELS
CROISIÈRES AUX ANTILLES ET MÉDITERRANÉE
RÉSERVATIONS D'HOTELS À TRAVERS LE MONDE
LOCATION DE VOITURES DE VOTRE CHOIX, ETC.
BILLETS DÉLIVRÉS À DOMICILE SUR DEMANDE
3130 Dixie Rd. (Towers Plaza) Tél.(416) 270-9411
Mississauga, Ont., L4Y 2A8 270-9412

# editorial

LES OPINIONS EMISES DANS L'EDITORIAL NE SONT PAS NECESSAIREMENT CELLES DU REDACTEUR EN CHEF.

## Inquiète du français

Après avoir passé deux jours et demi au Colloque des Centres Culturels à Elliott Lake, premier de ce genre en Ontario, afin de connaître les besoins des Franco-Ontariens, je suis revenue avec plusieurs idées, mais non sans inquiétude, car cette fin de semaine fut pour moi, encore une fois, une prise de conscience, surtout pour nous dans le Sud.

Comment voulez-vous survivre lorsque le Ministre des Affaires Culturelles de la province veut nous inculquer le multiculturalisme.

Savez-vous à quel niveau nous nous assimilons dans le Sud? 72%. Vous allez sans doute dire, non pas ici, car nous avons tout ce que nous avons besoin, paroisse, écoles, centre culturel, etc... Non pas pour moi, nous faisons le pont sur les vrais problèmes, ceux qui nous assimilent et qui fera que dans un avenir pas tellement éloigné, nous aurons un Canada bilingue, formé d'anglais, il sera trop tard pour nous les Canadiens Français.

Sommes-nous conscients? Non je crois, puisque nous continuons d'accumuler dans notre vocabulaire courant des mots anglais, plutôt que faire l'effort pour chercher le bon mot français. Nous continuons à donner à nos enfants des noms complètement anglais, car ils n'auront pas à en rougir.

Saviez-vous que la communication d'un peuple fait partie de sa culture. Dans notre région, nous avons plusieurs moyens, pour en citer que quelques-uns : radio, journaux, télévision, ce n'est pas à seize ans que l'on suscite la fierté de sa langue maternelle, mais bien dès les premiers mots des enfants.

Avec tout ça, comment voulez-vous que nos jeunes se retrouvent quand nous les adultes sommes presque perdus.

N'allons pas laisser disparaître ce que nos pères ont conservé de plus cher pour nous, notre culture canadienne-française. Réveillons-nous!

Françoise A. Goulet
(L'Echo - Oshawa)

## Bouclons-la, c'est plus sûr

Pendant qu'une minorité approuve le port de la ceinture de sécurité, une majorité s'oppose véhémentement à cette mesure législative. Elle la considère une violation des droits et une brimade à la vie privée de l'automobiliste ontarien. Doute-t-elle de l'efficacité de cette mesure?

En dépit des arguments asiniens lus et entendus, la preuve indique que l'emploi de la ceinture de sécurité réduit indubitablement le nombre de blessures graves et d'accidents mortels. Les dernières recherches sont concluantes et révélatrices. Selon les experts en la matière de sécurité routière, le port de la ceinture de sécurité réduira de moitié dès l'an prochain le taux d'accidents mortels. Car, le mythe, qui allègue qu'un automobiliste a plus de chance de sortir indemne d'un accident s'il n'est pas cienturé tient du sophisme.

L'autre phobie, liée au refus du port de la ceinture de sécurité, regroupe un nombre d'adeptes. Celles-ci consiste à croire qu'elle emprisonne l'automobiliste dans la carlingue enflammée ou submergée. Si vous êtes les partisans d'une telle théorie, consolez-vous. Les statistiques révèlent que moins d'un pourcent des accidents graves sont suivis d'un feu ou d'une noyade. Au contraire, l'occupant ceinturé demeure, plus souvent que la normale conscient à la suite d'un accident et les chances demeurent qu'il peut s'enfuir de son véhicule.

La logistique derrière une législation qui rend obligatoire le port de la ceinture de sécurité enfreint selon plusieurs contestataires les droits individuels et marque une invasion dans la vie privée de l'automobiliste ontarien. Pourtant, les routes ontariennes ne se construisent-elles pas aux frais de tous les contribuables? Par ce fait, ne font-elles pas partie du droit publique? Conséquemment, l'emploi des routes par tout individu n'est-il pas plutôt un privilège qu'un droit pour cet individu?

Le gouvernement, qui doit surveiller aux meilleurs intérêts de la population, qui se rend propriétaire collectif des réseaux routiers, doit, selon son droit de législateur, veiller à ce que ces routes soient employées d'une manière bienséante et contribuent à la sécurité publique et au bien-être de tous les citoyens.

Au contraire, toute personne tuée ou blessée gravement par la négligence du port de la ceinture impose un fardeau à la société et même aux familles ontariennes. Plusieurs services gouvernementaux ne participent-ils pas, directement ou indirectement, au secourisme des citoyens blessés à la suite d'accidents routiers: policiers, personnel ambulancier, médecins, infirmières, pompiers, etc... ??? Il est donc illusoire de penser que l'obligation du port de la ceinture de sécurité enfreint les droits des citoyens automobilistes ontariens. Un refus brime l'individu lui-même et l'occasionne à recevoir les contraventions prévues par le code pénal.

Seule une attitude positive et responsable peut réduire sur les routes la boucherie que les automobilistes ontariens sont témoins chaque jour, chaque heure, chaque minute, chaque seconde. BOUCLONS-LA!

Roland Saintonge.

## Cartes d'identité

La carte de personne âgée de l'Ontario est disponible sur demande. Comme le mentionnait un porte-parole du ministère des services sociaux et communautaires, toutes les personnes de 65 ans et plus l'ont probablement reçue mais en anglais.

Il y a deux sortes de cartes pour personnes âgées dont une donne droit au Régime de médicaments gratuits. Tout ceci est expliqué dans une brochure publiée par le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario.

On explique tout d'abord ce qu'est la carte. "C'est une nouvelle carte émise par le gouvernement de l'Ontario et que les personnes âgées utiliseront pour bénéficier du nombre croissant de privilèges auxquels elles ont droit dans toute la province".

Selon cette publication, "toutes les personnes domiciliées en Ontario, âgées de 65 ans et plus, ont droit à une carte de personne âgée de l'Ontario."

Par la suite, le bulletin du ministère explique ce à quoi la carte donne droit. "Votre carte de personne âgée de l'Ontario vous permet de bénéficier gratuitement ou à tarif réduit des services et installations suivantes:

— régime de médicaments gratuits de l'Ontario;

— tous les parcs provinciaux de l'Ontario;

— de nombreux endroits historiques et culturels de l'Ontario;

— de nombreux endroits historiques et culturels de l'Ontario, tels que la Place de l'Ontario, le Centre des sciences de l'Ontario, le village Upper Canada et les Jardins botaniques royaux;

— certaines entreprises font des réductions spéciales aux personnes âgées;

— certains réseaux de transports ont des tarifs spéciaux pour personnes âgées.

## Forte augmentation des tarifs d'Hydro

Les tarifs de l'Hydro, en vigueur depuis le 1er janvier, accusent une augmentation générale de 22 pour cent.

La recommandation du comité qui limitait cette augmentation était adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario quelques jours avant le congé des Fêtes.

On sait qu'il y a quelques temps, l'Hydro avait annoncé que cette hausse serait de 25 pour cent au lieu des 30 pour cent demandés plus tôt. Le gouvernement avait alors nommé un comité parlementaire pour étudier la question et c'est de ce comité que vint la hausse un peu moins élevée. Les députés ont aussi décidé de prolonger le mandat du comité jusqu'au 31 mars.

Le président du comité, le néo-démocrate Donald MacDonald a déclaré que l'augmentation a pour but de protéger la bonne réputation de l'Hydro sur les marchés financiers. Deux libéraux, membres du comité, ont refusé de signer le rapport.

L'Hydro est libre de fixer ses tarifs, mais le comité était d'avis qu'une hausse de 22 pour cent suffirait. Pour le consommateur moyen, la hausse serait de 13,9 pour cent.

## ÉDITO-LETTRE

## Le temps des pressions

C'est le temps plus que jamais de demeurer vigilant en ce qui touche la promotion des services en français en Ontario. Un mouvement s'amplifie qui peut conduire à des résultats intéressants pour la collectivité de langue française à la condition expresse que les pressions et la surveillance des autorités ne s'amolissent pas au contact ce quelques concessions mineures.

Ainsi, l'on apprenait jeudi que le mouvement "C'est l'temps" avait remporté une première manche. Alarmés par les dénonciations des membres de ce mouvement et par la publicité nationale donnée à leur action contestataire les journaux tels le Globe and Mail et le Toronto Star, les fonctionnaires provinciaux et leurs patrons des ministères de la Justice et des Transports ont "découvert" qu'il est possible d'imprimer des formulaires en français. Celui qui permet de renouveler les plaques d'immatriculation sera disponible en français pour le renouvellement de 1976. C'est peu, mais la porte est désormais entr'ouverte. Il faut maintenant entrer de plein droit dans ce corridor qui conduit à un bilinguisme institutionnel dans les services gouvernementaux.

C'est aussi le cas du dépôt de son rapport intérimaire par le Comité d'action sur les services de santé en langue française. Les enquêteurs ont perçu un malaise généralisé dans la province. La population de langue française est alarmée du peu de disponibilité de ces services pourtant essentiels. Le défaitisme n'est pourtant pas de mise alors que l'on peut et doit trouver des solutions au manque de professionnels et d'administrateurs dans le domaine de la santé, même s'il faut recourir aux échanges interprovinciaux de personnel compétent, même s'il faut bouleverser quelque peu des structures sclérosées que l'on croit à tort immuables.

Il ne faudrait pas oublier la question des conseils scolaires où les francophones sont constament minoritaires, que ce sont dans l'administration ou la politique, c'est-à-dire là où se prennent les décisions pour le mieux-être de la clientèle étudiante. En corollaire, gardons en mémoire les travaux que doit entreprendre une commission d'enquête chargée de reprendre et de rendre actuelles les conclusions de l'enquête Saint-Denis sur les francophones et la culture. Alors que le ministère de la Culture et des Loisirs doit définir bientôt sa politique culturelle, les francophones de la province doivent intervenir immédiatement pour qu'ils ne soient pas encore une fois "oubliés".

Les domaines sont nombreux ou l'intervention et la pression des francophones sont nécessaires. Sans délai.

Car si le réflexe est souvent de se plaindre en "pauvres minoritaires" en Ontario, il ne faut pas oublier que nous sommes en même temps "l'autre majorité".

LE DROIT
Ottawa

COURRIER SUD 64, CHARLES ST.E. TORONTO, ONT. M4Y 1T1

COUPON D'ABONNEMENT

UN ABONNEMENT A 25 NUMEROS : $5.00

NOM _____ TEL. _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____ CODE POSTAL _____

COURRIER-SUD est publié par la société Coopérative Presse-Sud Ltée

64, CHARLES ST. E.
TORONTO, ONT. M4Y 1T1

961-3335

Courrier de deuxième classe Enregistrement No 3197

MONTAGE ET COMPOSITION
ION MAZARE
SECRETARIAT ET PUBLICITE
IRENE MORIN-PARASCHUK
COMPTABILITE
ANITA CHENIER

# Bottin publié par ACFO-Welland

WELLAND - Le Centre d'animation du Conseil régional de la Péninsule du Niagara de l'Association Canadienne-Française de l'Ontario vient de publier son bottin 1976.

Ce document de 17 pages contient bon nombre d'informations touchant la francophonie de Niagara Falls, Port Colborne, Ste Catharine et Welland, y inclus les noms des présidents d'organismes canadiens-français de la région.

Ce bottin contient aussi des renseignements très intéressants au sujet des services en français tel le numéro de téléphone afin d'envoyer des télégrammes en français, comment communiquer en français avec les ministères fédéraux, etc.

En première page, l'ACFO régionale annonce la date de sa réunion annuelle qui se tiendra le 4 avril en l'école secondaire Confédération à Welland.

On publie en même temps un calendrier des activités dans la région. Selon l'ACFO ce calendrier sera distribué à tous les trois mois.

Dans une lettre qui accompagne le bottin, M. Florent Lalonde, animateur régional, rappelle aux présidents d'organismes que le Comité d'action sur les services de santé en langue française en Ontario siègera à Welland, le 24 janvier.

M. Lalonde demande aussi aux responsables de tenir l'ACFO au courant des changements au sein de leur organisation afin de tenir les dossiers à date. Il annonce également que le conseil régional se propose de publier le bottin au début de chaque année.

# On proteste à Toronto

L'Association pour le Droit de vivre (Right to Life), de Toronto, proteste la nomination du Dr. Peter Cole au poste de directeur des Services de planification familiale de cette ville.

En effet, le mouvement signale que le Dr Colé favorise de façon active et même aggresive l'avortement. On ajoute que ce médecin fait partie du comité d'orientation en faveur de légalisation de l'avortement, comité formé de médecins appelé "Doctors for the Repeal of the Abortion Law".

Toujours selon l'association, la Ville de Toronto devrait nommer un directeur de planification familiale qui n'aurait pas de parti pris et qui aurait une meilleure compréhension des problèmes des gens.

En mai 1975, plus d'un million de Canadiens présentaient une pétition au gouvernement demandant une plus grande protection pour les enfants qui ne sont pas encore nés. On fait remarquer que 152,417 signatures étaient de Toronto et que la nomination du Dr Cole est une insulte envers ces gens.


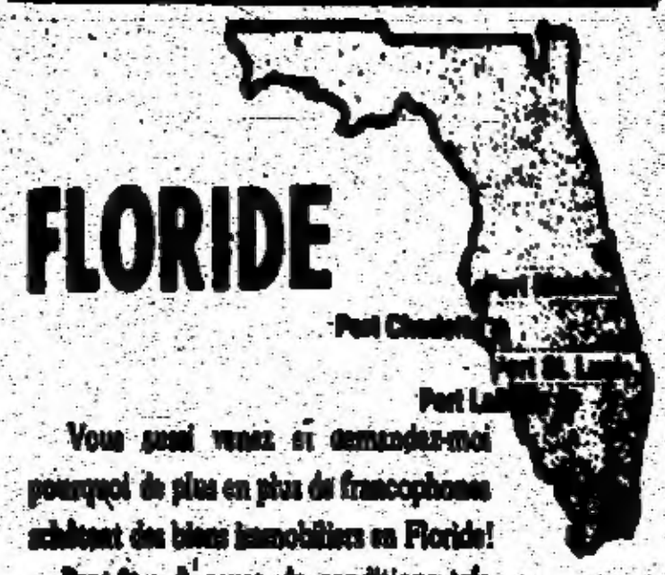

**FLORIDE**

Vous aussi venez et demandez-moi pourquoi de plus en plus de francophones achètent des biens immobiliers en Floride!

Peut-être à cause de conditions très intéressantes telles que:

- le très bas intérêt de 7 pourcent
- l'hypothèque ouverte
- les terrains vastes 1/4 d'acre minimum
- le soleil - la pêche - le golf et le tennis!

Pour plus de renseignement, appelez:

**489-1573**

et demandez Tom Petrella de;

CAN-AM REAL ESTATE LTD.
REAL ESTATE BROKER
Authorized Ontario Representative for General Development Corp.

1900 FINCH Ave. WEST (Toronto), Ontario M3C 1Z3
OA-2,764-74



Escompte accordé à tout abonné de Courrier-Sud.

Lyon Forge

HENRI LAURENCIN

Bur. 291-4856
Res. 751-0708

Fer ornemental, rampes d'escalier ou de balcon, grille de séparation, grille de foyer ou de cheminée, fer forgé et tout travail de fer et de soudure.

230 Nugget Avenue
Unit 2
Scarborough, Ont.
M1S 3J2


Ontario

# RÉVISION DES LOYERS

# AVIS IMPORTANT

Si vous avez signé un nouveau bail ou une nouvelle entente de location qui entrait en vigueur entre **le 30 juillet et le 31 décembre 1975** inclusivement, vous devriez connaître deux des principales stipulations de la nouvelle Loi de l'Ontario sur la révision des loyers dans l'habitation. L'augmentation maximale du loyer de telles ententes ne peut dépasser huit pour cent du dernier loyer demandé pour un mois complet avant le 1er août 1975, à moins que le propriétaire obtienne l'assentiment officiel d'un bureau de révision des loyers ou que le propriétaire et le locataire en arrivent à un accord sur un taux d'augmentation plus élevé.

Lorsqu'un propriétaire et un locataire désirent signer un accord sur une augmentation de loyer dépassant les huit pour cent prescrits pour la période s'étendant du 30 juillet au 31 décembre 1975, il leur faut remplir une formule d'accord d'augmentation de loyer, à peu près semblable à celle donnée ci-dessous, le 17 janvier 1976 au plus tard. Les deux parties doivent garder en leur possession une copie d'un tel accord. On peut utiliser à cet effet soit la formule ci-dessous, soit une copie de celle-ci.

Si, après la signature d'un tel accord d'augmentation de loyer, le locataire désire annuler ledit accord, il peut le faire dans les 30 jours suivant la date de signature de l'accord: il lui suffit pour cela de remplir un avis de révocation semblable à celui imprimé au bas de la formule ci-dessous.

En apposant sa signature à un accord d'augmentation de loyer, le locataire renonce à tout droit de contestation contre l'augmentation de loyer sur laquelle les deux parties s'étaient entendues pour la période ci-haut mentionnée, et il renonce également au droit de recevoir tout remboursement de loyer tel qu'il est stipulé dans le texte de la Loi, sauf le montant du remboursement, le cas échéant, indiqué sur la formule d'accord.

Un tel accord d'augmentation de loyer ne s'applique pas au montant du loyer pour toute période ultérieure au 31 décembre 1975, et il ne constitue pas une renonciation de la part du locataire à son droit de recours contre le montant du loyer demandé après cette date. En outre, cet accord ne libère pas le propriétaire de l'obligation qu'il a d'obtenir l'assentiment officiel d'un bureau de révision des loyers quant à tout loyer demandé après cette date qui dépassera de plus de huit pour cent le loyer mensuel qui était demandé pour le dernier mois complet durant lequel les lieux furent loués avant le 1er août 1975.

Des annonces publiées à des dates ultérieures indiqueront où on peut obtenir de la documentation sur la révision des loyers, l'adresse des bureaux dès qu'ils seront établis et où on peut se procurer des formules d'accord d'augmentation de loyer. Veuillez ne pas téléphoner d'ici à ce que les bureaux de révision des loyers aient été organisés. Pour obtenir d'autres exemplaires de cette formule, veuillez écrire à: Révision des loyers, Case postale 580, Station postale F, Toronto, Ontario M4Y 2L8.

## ACCORD

Accord portant sur le montant du loyer payable
entre le 30 juillet 1975 et le 31 décembre 1975 inclusivement.

Le présent document atteste que _____ en sa qualité de propriétaire, et
(Nom du propriétaire)

_____ en sa qualité de locataire, consentent par la présente à ce que le
(Nom du locataire)

montant du loyer payable pour les lieux d'habitation sis au _____
(Adresse des lieux sous location)

soit de $_____ par _____ pendant la période allant du _____ au
(Loyer) (Sem./mois) (Date d'entrée en vigueur de l'entente de location)

31 décembre 1975, et que le montant qui sera remboursé au locataire, le cas échéant, pour le loyer excédentaire payé durant cette période, sera de $_____
(Loyer payé en excès du montant convenu)

Le locataire a le privilège de révoquer le présent accord en tout temps, dans les 30 jours qui suivront la date de sa signature.

Signé ce _____ jour de _____ 197____.
(Date de la signature de cet accord)

_____ _____
PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE

## RÉVOCATION

L'accord de loyer ci-joint daté du _____ jour de _____ 197____,
(Date de la signature de l'accord)
est annulé par la présente.

Signé ce _____ jour de _____ 197____.

_____ _____
TÉMOIN LOCATAIRE

Province de l'Ontario

VOL. VIII No 4 JANVIER 1976

# la maison

## centre francophone de toronto

62 est, rue Charles, Toronto, Ont. M4Y 1T1 • Ouvert de 10h à 16h du lundi au vendredi

LA MAISON
Publié par le Centre francophone
62-64 est, rue Charles, Toronto M4Y 1T1.

Organisme subventionné par le Secrétariat d'Etat – Le Ministère de l'Education de l'Ontario – Ministère des services communautaires et sociaux de l'Ontario.

Téléphones Secrétariat: de 10h à 16h 922-8915
Alliance Française Informations de 14h. à 16h. 922-2014

Tirage mensuel: 3,000
Dir. Administratif: Thérèse Glinecki

ASSOCIATIONS FONDATRICES:

| | |
|---|---|
| Alliance Française | 922-2014 |
| Association France-Canada | 239-5373 |
| Association des Français-Libres (sec. Ontario) | 239-5373 |
| Association Sépharade | 781-28 85 |
| Chambre de Commerce Française au Canada (sec. Ontario) | 425-6713 |
| Ciné-Club Français | 921-2561 |
| Club Richelieu | 444-7744 |
| Fédération des Femmes can. fr. (Sec. Sacré-Coeur de Toronto) | 961-0673 |

ASSOCIATION AFFILIÉE

| | |
|---|---|
| A.C.F.O. (Régional Toronto) | 447-3762 |

### *LA MAISON (Centre francophone): Qui est-elle? Que fait-elle? De quoi vit-elle?*

LA MAISON (Centre Francophone) est le lieu physique d'information établi en 1966 par 11 organisations de langue française qui s'occupaient depuis longtemps des besoins de la francophonie torontoise. (L'Alliance Française, la doyenne, existe depuis 1902; Le Club Richelieu, le benjamin, a été fondé en 1944.)

Une adresse, un secrétariat, un téléphone communs donnent aux associations une force accrue tout en respectant leur indépendance d'action. Depuis septembre 1974, le bâtiment 62-64 est, rue Charles, est un véritable centre francophone où le journal Courrier Sud, l'Association France-Canada ont leurs bureaux, où l'Alliance Française a son école et ses réunions culturelles, où les francophones se rencontrent pour bavarder un lundi après-midi, pour jouer au bridge un mercredi de 13 à 15h30, pour discuter les films de TVOntario, que le Ciné-Télé-Club projette une soirée chaque mois, et qui sont à la disposition du public tous les jours entre 9h00, et 17h00. Tout le monde est invité - il suffit de vouloir parler français.

Les fonds de soutien sont une modeste subvention du Secrétariat d'Etat, ($9.000 en 1975) la location des bureaux, et les contributions volontaires. Ces dernières sont sollicitées et encouragées par le bulletin mensuel donnant le calendrier des activités francophones d'où qu'elles viennent, où qu'elles aient lieu à Toronto, auquel viennent s'ajouter des nouvelles d'intérêt général pouvant être utiles à ceux qui comprennent mal l'anglais. (Un service de placement, logement, assistance fonctionne tous les jours de 9 à 5 et rend les services les plus variés aux personnes les plus diverses.

Une autre ressource financière de LA MAISON (Centre Francophone) est le salon élégant et sobre, la cuisine toute équipée, les salles de réunion.

Toutes ces pièces sont offertes en location aux groupes de 50 personnes maximum pour manifestations culturelles, réunion d'affaires, réceptions, à des tarifs très étudiés.

Ajoutons à cela les éditions à tirage limité d'un livre de cuisine bilingue "The best of three worlds - Trois cuisines en deux langues", et d'une carte-corespondance, oeuvre originale d'une artiste torontoise connue. Ces éditions en vente au bureau 62, est rue Charles (Livre de cuisine : $1.00 - Cartes-correspondance : 12 cartes et enveloppes $1.75)

### RICHELIEU – TORONTO

Le 10 janvier 1976, le Club Richelieu-Toronto fêtera le 20ième anniversaire de sa fondation. L'évènement sera marqué d'une grande soirée de gala devant se tenir dans la salle Crystal Ballroom de l'Hôtel King Edward, est rue King à Toronto.

Fondé plus précisément le 9 janvier 1956, le Club Richelieu-Toronto devenait le 89ième club de la chaîne Richelieu-International. C'est avec fierté qu'il avait l'honneur d'être parrainé à cette occasion par le Club Richelieu-Ottawa, club fondateur de la Société douze ans plus tôt.

Analogue en principe aux clubs Lions, Rotary et Kiwanis, le Richelieu-International a été fondé en 1944 à Ottawa afin de répondre plus spécifiquement aux besoins de parlants français. Modestement, le mouvement s'est répandu à travers l'Ontario et le Québec tout d'abord. Vinrent s'ajouter par la suite, quelque 15 clubs à travers les états du nord des Etats-Unis pour aboutir à la fondation d'un club à Lafayette, en Louisiane. En même temps, toutes les provinces du Canada, sauf Terre-Neuve, sont présentes à la famille de clubs sociaux Richelieu.

Depuis la tenue de son congrès international à Cannes, France, en 1968, l'organisme a fait l'objet d'une expansion à travers l'Europe occidentale, notamment

(SUITE)

Rappelons que le Dr C.E. Rathé est ancien Président de l'Alliance Française de Toronto. Il est maintenant Chef du Département de Littérature Française à l'université York.

Donc, une bonne soirée de discussions en perspective LE LUNDI 19 JANVIER, à 20h30, à LA MAISON, 64 rue Charles. Entrée libre pour les membres, $1,50 pour les non-membres. On peut se procurer une copie du livre en téléphonant à 488-3563 ou 961-7554.

Quant à notre dernier déjeuner-débat,

(SUITE...)

### CINE-CLUB : 'LES GRANDES RELIGIONS' AU TELE – CLUB

Au lieu d'essayer de répondre à la question "Qu'est-ce que la religion?" cette série de sept épisodes pose elle-même cinq questions fondamentales et donne à chacune des principales religions mondiales l'occasion de présenter "sa vérité".

Bouddhistes, Chrétiens, Mahométans, Israélites et Hindous se partagent le temps des émissions pour développer leur approche, et le lien entre chacune est apporté par l'opinion de contemporains de tous âges sur la condition humaine telle qu'ils la vivent. Ces opinions sont exprimées dans la langue de l'homme moyen, en termes courants, et elles réfutent souvent les réponses que donne la religion, trouvées peu satisaisantes.

Nous vous donnons ci-dessous les trop courts synopsis que l'OTEO nous a fourni pour attirer l'attention sur le programme du lundi 26 janvier. A partir de 19 heures on passera les bandes vidéo, à 20 heures les débats se dérouleront sous la direction de Pierre Brassard, accompagné d'un de ses collègues de l'OTEO, et on concentrera les recherches sur le sixième épisode (religions de l'Extrême-Orient) qui traite plus particulièrement du ZEN.

(SUITE...)

### ALLIANCE FRANCAISE DE TORONTO

Pour la première réunion du groupe de lecture (à laquelle tout le monde est invité à participer) le Dr C.E. Rathé, de retour d'un voyage en Afrique, a choisi de nous parler d'un livre sénégalais "Xala" de Sembene Ousmane. Ce livre décrit les aventures et mésaventures d'un potentat noir de Dakar, victime du voodoo et de ses propres exactions, et la société urbaine africaine dans son évolution actuelle. Sembene Ousmane est également l'auteur du scénario du film "Le mandat" où déjà avec humour il dépeignait les moeurs de son pays.

## au calendrier...

TOUTES LES REUNIONS SONT OUVERTES A TOUS

(CERTAINES ORGANISATIONS PERÇOIVENT PARFOIS UN DROIT D'ENTRÉE)

Jusqu'au 14 JANVIER : La Chasse-Galerie. Exposition de peinture. Lise Lacroix, peintre québécois. Rens 924-1468.

SAMEDI 3 JANVIER : Club de la Flèche d'Or. Soirée dansante. Paroisse Sacré-Coeur, 381 Sherbourne St. 20h00.

DIMANCHE 4 JANVIER : Film français, "Le Haricot", Royal Ontario Museum Theatre, 100 Queen's Park, 14h30.

DIMANCHE 4 JANVIER : Film français, "La Croisière Jaune", Royal Ontario Museum Theatre, 100 Queen's Park, 19h30.

LUNDI 5 JANVIER : Les Amis de La Maison. Thé-conversation, 64 est, rue Charles. 13h30. Rens. Mme Rieder 621-2523. Ouvert à tous.

LUNDI 5 JANVIER (jusqu'au 10 JANVIER): La Chasse-Galerie. Inscription pour cours commençant la semaine du 12 janvier. 9h30 à 22h00.

SAMEDI 10 JANVIER: La Chasse-Galerie. Organisation de La Boîte à Chansons. 10h00 à 22h00. Tout le monde est invité.

SAMEDI 10 JANVIER : Club Richelieu de Toronto. Gala du 20e anniversaire. Crystal Ballroom, Hôtel King Edward, Rens. M. Charlebois 965-3865 ou 782-9093.

SAMEDI 10 JANVIER : Comité Sportif, soirée dansante. Paroisse Sacré-Coeur, 381 Sherbourne St. 20h00.

DIMANCHE 11 JANVIER : Film français, "Images de Chine", Royal Ontario Museum Theatre, 100 Queen's Park, 19h30.

MERCREDI 14 JANVIER : Les Amis de La Maison, Bridge. 64 est, rue Charles, 13h00. Rens. Mme Bradbury 889-0885.

JEUDI 15 JANVIER (jusqu'au 11 février): La Chasse-Galerie. Exposition de peinture. Pauline Béatrice Morier, peintre montréalais.

SAMEDI 17 JANVIER : Club à la Claire Fontaine. Danse, vin fromage. Park Royal Community Centre. Rens. 828-5830.

SAMEDI 17 JANVIER : Club Social Sacré-Coeur. Soirée dansante, 381 Sherbourne St. 20h00.

DIMANCHE 18 JANVIER : Film français, "Iran", Royal Ontario Museum Theatre, 100 Queen's Park, 19h30.

LUNDI 19 JANVIER : Alliance Française, Groupe de lecture; Prof. C.E. Rathé, "Xala", 20h30. 64 est, rue Charles.

MARDI 20 JANVIER : Chambre de Commerce. Déjeuner mensuel et assemblée annuelle. Rens. 425-6713.

VENDREDI 23 JANVIER : France-Canada. Dîner parisien. Conférencier, M. Pierre Lunet, Consul Général de France. Hôtel Inn-on-the-Park. Rés. 425-6713.

SAMEDI 24 JANVIER : Association Scout, soirée dansante. Paroisse Sacré-Coeur, 381 Sherbourne St. 20h00.

LUNDI 26 JANVIER : Ciné-Club : Télé-Club, "Les Grandes Religions". Projections des bandes : 19h00, discussion sur le Zen : 20h00, 64 est, rue Charles.

LUNDI 26 JANVIER : Club Richelieu, souper, Holiday Inn (Don Valley Parkway). Rens. M. Charlebois 965-3865.

SAMEDI 31 JANVIER : Fédération des Femmes Canadiennes-françaises, soirée dansante. Paroisse Sacré-Coeur, 381 Sherbourne St. 20h00.

MERCREDI 4 FEVRIER (jusqu'au 21 février ) : Théâtre du P'tit Bonheur, "La Vie et les Temps de Médéric Boileau" d'André Paiment. 20h30. Rens. 466-8400.

### EDUCATION – RECREATION

ALLIANCE FRANCAISE
Cours de français (adultes et enfants):
M. Olivier Bernard 922-2014

ASSOCIATION FRANCE – CANADA
Cours de français (adultes): H. Issayevitch 429-3152 après 17h.
Excursions Sports: Sarka Spinkova: 485-5433 entre 18h et 19h.

## Services communautaires et sociaux de la M.C.F.T.

**Logements:**

Si vous avez un appartement ou une chambre à louer, si vous désirez prendre des pensionnaires, appelez: 922-2014

**Service de placement:**

Tout employeur cherchant du personnel bilingue et francophone peut appeler 922-2014.

**Services bénévoles:**

Pouvez-vous consacrer une journée par semaine, ou une journée par mois à La Maison?

Si vous avez du temps de libre que vous voulez occuper, donnez votre nom à 922-2014 (travaux de bureau, traduction, interprètes, etc.).

A ceux qui cherchent une présence amie, compréhensive et discrète, à qui confier gros et petits soucis, le Père Pelchat, S.V. rappelle que tous les mercredis, il est à leur disposition 62 est, rue Charles. Téléphone 922-2014.

## A votre service en français

**Comptable**
**Rotfarb & Winer**
27 Prince Arthur Avenue, Toronto
Tél. 961-7773 – Métro: Museum.

**Dentistes**
**Dr Gerard Bastien**
470 Parliament angle Carlton, 923-7492
559 College, 923-5881
Ouvert les soirs et le samedi.

**Dr Antoine P. Kacinik**
600, Sherbourne Street,
Bureau 401.
Ouvert tous les soirs.
Samedi : 9h. à 15h.
Tel.: 922-1161

**Medecins – Avocats**
Les personnes désirant les services de médecins ou d'avocats parlant français devront s'adresser à 922-2014.

**Optométriste**
**Albert Vézina**
692, avenue Danforth – 463-1152-3.

**Pâtisserie**
Pâtisserie Mont-Blanc (franco-suisse)
45 The Links Road, Willowdale
Tél. 223-0559.

### FRANCONTARISME...

Y a un monsieur qui demandait "C'est quel mouvement qu'y a en arrière de ça?" après avoir su quelles organisations étaient responsables de "Il était une foire".

*Non, c'est pas le gouvernement! –*
*Non, c'est pas l'ACFO! –*
*Non, c'est pas la paroisse : – :*
*C'est la relève!*

Y sont plus jeunes, Y ont les cheveux longs, des barbes, des "jeans", pis les yeux ben clairs. Y écrivent comme y parlent en se disant : "le bon français c'est pour la bonne France. On est francontarien". Y sont plus engagés, y sont moins... branleux.

Regardez autour de vous, y sont là. Y travaillent fort. Y travaillent bien. Même si y vont pas à la messe.

CINESOURCES 10 – CP 80 SUCC. A – OTTAWA

## CINE-CLUB, TELE-CLUB (SUITE)

1 - Bouddhisme (Une bouddhiste pratiquante explique la philosophie de base de Bouddha dans une conversation avec un Père professeur à l'université de Montréal)
2 - Islam (Un musulman pratiquant explique l'origine de cette religion, ses rites et la soumission des musulmans à la volonté d'Allah)
3 - Hindouisme (Le Père Vachon, retour d'un voyage en Inde, démontre l'importance de faire l'expérience de Dieu dans notre vie, et remet en question l'activité missionnaire chrétienne)
4 - Christianisme (Le Père Yves Blais et un groupe de jeunes parlent de l'importance d'avoir quelque chose de solide sur lequel s'appuyer tout au long de sa vie)
5 - Judaisme (Le rabbin David Feuerworker définit le judaisme et explique la mission terrestre des Juifs)
6 - Religions de l'Extrême-Orient (Historique des religions de l'Extrême-Orient par deux occidentaux qui démontrent que ces religions sont beaucoup plus des morales que des véritables religions)
7 - A la recherche de Dieu (Emission qui démontre que le but commun de toutes les religions est de parvenir à la cessation de la souffrance, au bonheur, au Nirvana dans cette vie ou dans l'autre)

Rappelons que toutes ces bandes seront à la disposition des visiteurs de LA MAISON, de 9 heures à 5 heures, tous les jours ouvrables.

## ALLIANCE (SUITE)

le 3 décembre s'il fut un peu court... en nourriture (45 personnes, plus que nous n'en attendions), il ne le fut pas par la durée! Notre très aimable invité, M. Norman Hartley, resta avec nous jusqu'à 4h00, répondant à toutes les questions que son exposé "Les journalistes, devrait-on les abolir?" avait soulevées.

Conclusion unanime : il ne faut surtout pas supprimer les journalistes... ni les journaux - nous ne saurions nous en passer - mais il faut apprendre à choisir, à discerner le vrai du faux, du sensationalisme, faire la part des choses.

Bien sincèrement nous remercions ici M. Norman Hartley de son temps et de la simplicité et franchise qu'il mit à nous parler de ce qui est, après tout, son métier.

## RICHELIEU – TORONTO (SUITE)

en France où il compte une vingtaine de clubs. L'Afrique du Nord a répondu à son tour à la marée ascendente. Aujourd'hui, la Société Richelieu international compte quelque 300 clubs affiliés.

Le siège social du Richelieu International demeure toujours à Ottawa, au 260 rue Dalhousie. Le Président International, le R/Gérald Pelletier, membre du Club Richelieu Hartford Connecticut assistera aux célébrations du 20ième anniversaire du Club Richelieu-Toronto.

M. Pelletier sera à la disposition des membres des media pour entrevues possibles le 10 janvier 1976, de 15h30 à 17h30, à l'hôtel King Edward, est rue King à Toronto.

## ON NOUS COMMUNIQUE...

Le Consul Général de France à Toronto informe ses ressortissants que l'inscriptions sur les listes électorales, ou la révision des dites listes, s'effectue chaque année en France et dans les DOM-TOM entre le 1er Septembre et le 31 Décembre.

Les Français et les Françaises établies hors de France et immatriculés au Consulat Général de France peuvent, sur leur demande, être inscrits sur la liste électorale de l'une des communes suivantes :

- Commune de naissance,
- Commune de leur dernier domicile,
- Commune de leur dernière résidence, à conditions que cette résidence ait été de six mois au moins,
- Commune où est né, est inscrit ou a été inscrit, sur la liste électorale, un de leurs ascendants,
- Commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de leurs descendansts au premier degré,
- Commune où ils figurent au rôle d'une des quatre contributions directes,
- Commune de plus de 50.000 habitants de leur choix. (il conviendra en ce cas, de se renseigner au Consulat Général).

Il suffira aux intéressés d'envoyer directement à la Mairie de leur choix un certificat d'immatriculation, délivré par le Consulat, à l'appui de leur demande d'inscription.

Le mandataire doit être obligatoirement inscrit dans la même commune que le mandant. En ce qui concerne les villes de Paris, Lyon, et Marseille, il n'est pas nécessaire que le mandataire soit inscrit dans le même arrondissement que le mandant.

•

Le festival de cinéma canadien continue tous les mercredis soirs à la chaine 25, cable 12. L'heure de présentation peut être obtenue à 925-3311, loc. 2432 (service des relations avec l'auditoire). Voici les titres des films choisis pour janvier : 7 janv.: "La conquête"; - 14 janv.: "Sept fois par jour"; - 21 janv.: "Le village enchanté"; - 28 janv.: "Une simple histoire d'amour".

Un véritable festival de films africains est offert aux amateurs de tendances nouvelles. Du Sénégal nous viendra, le samedi 4 janvier "Touki Bouki", le samedi 18 janvier "Lambaye"; de la Côte d'Ivoire, le samedi 1 février "La famille".

Pour son spectacle annuel, le Cercle français de Saint Michael's College a choisi cette fois George Dandin ou Le Mari confondu de Molière et La Cantatrice Chauve d'Eugène Ionesco.

La Cantatrice Chauve est probablement la pièce la plus souvent jouée du grand dramaturge de l'absurde.

George Dandin, en revanche, est une des oeuvres les moins connues de Molière. George y apprend à ses dépens qu'il n'est pas sage pour un paysan d'épouser une femme de la noblesse. La pièce, plus encore que les autres oeuvres de Molière, frôle souvent le tragique. Elle n'a d'ailleurs rien perdu de son actualité et les féministes les plus ardents y trouveront des passages qui leur réjouiront le coeur.

Une occasion unique de voir un Molière qui n'a peut-être jamais été joué à Toronto, du moins en français.

La représentation aura lieu les vendredi et samedi 30 et 31 janvier au Vic Theatre, New Academic Building, Victoria College, à 20h30. Entrée libre.

Il est prudent de réserver : Appeler 921-3151 (poste 306) avant 17 heures.


Laurie Flowers
Toronto Dominion Centre
Box 211, Toronto - 364-2395
Gibbon's Flowers
2073 Yonge Street - 483-4391
LECOMTE FLOWERS LTD.
Votre Fleuriste: Daniel E. Lecomte

AGENCE DE VOYAGE
RENDEZ-VOUS TRAVEL
PLUS DE 30 ANS D'EXPÉRIENCE
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9h00 A 17h00.
2498 YONGE STREET
TORONTO, ONTARIO 483-1113

Banque Canadienne Nationale
La banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.
1 est, rue King, Toronto - 364-3176
HENRI PELLAND *Directeur*

Librairie Champlain Ltée
82, rue Church (nord de King), Toronto
364-4345
Ouverte 6 jours par semaine
de 9 h. à 6 h. – Samedi de 9 h. à 5 h.
Grand choix de romans, de livres d'enfants, de livres de cuisine française ou canadienne, etc.

La Belle Boutique
HAUTE COUTURE
MODÈLES IMPORTÉS
118, rue Cumberland
Toronto, Ontario
924-4770 925-5402

Charles Fiszman
C.L.U. Sun Life du Canada
Assurance-vie, personnelle et commerciale
Assurance Collective
101 Duncan Mill Road, Don Mills
445-9500

RAYMOND'S
EUROPEAN CAR SERVICE
Concessionnaire PEUGEOT
Service CITROËN
41, avenue Eddystone, Downsview
743-6845
RAYMOND REIX *PROPRIETAIRE*


Contribution à LA MAISON (Centre francophone)
Contribution Form for LA MAISON (Centre francophone)
62-64 est, rue Charles, Toronto M4Y 1T1 – Tél. : 922-8915

Date .....
Mr. ☐ M. .....
Mrs. ☐ Mme .....
Miss ☐ Mlle
Adresse / Address ..... Code postal / Postal Code .....
Téléphone ..... Signature .....

☐ New/nouvelle contribution ☐ Renouvellement / Renewal

Sympathisant $5 / Sponsor — Donateur $10 / Donor — Bienfaiteur $50 / Benefactor

Reçu pour exemption d'impôt $5 et plus
Income Tax receipt $5 and over

Ontario

# RÉVISION DES LOYERS

## Voici les faits:

La nouvelle loi de l'Ontario sur la révision des loyers dans l'habitation affecte la majorité des propriétaires et locataires de la province. Le texte de loi prévoit la révision du loyer qu'un propriétaire peut demander. Il serait opportun que propriétaires et locataires sachent quels sont leurs droits et responsabilités dans le cadre de la nouvelle loi. Le gouvernement de l'Ontario est à mettre sur pied des bureaux de révision des loyers dans les principaux centres de la province. Les personnes responsables de la révision des loyers entendront les plaintes que propriétaires et locataires pourront formuler sur les augmentations de loyer. On est à organiser un conseil de révision des loyers qui sera chargé d'entendre toute cause portée en appel par un propriétaire ou un locataire suite aux décisions rendues par des personnes responsables de la révision des loyers.

**À quels types d'habitation la loi s'applique-t-elle?**

• appartement • maison • maison en rangée • duplex • triplex • maison de chambres • terrains d'auto-caravanes • logement loyer fixé en fonction du revenue.

**Quelles sont les exceptions?**

- certaines habitations à but non lucratif ou coopératives à but non lucratif
- chambres d'hôtel et de motel ou maison de vacances louée(s) pour une durée temporaire ou saisonnière ne dépassant pas quatre mois
- constructions habitées pour la première fois comme lieux d'habitation le 1er janvier 1976 ou après
- lieux commerciaux

**Quelles sont les modalités de la loi?**

*Si vous avez signé ou renouvelé une entente de location qui entrait en vigueur entre le 30 juillet 1975 et le 31 décembre 1975 inclusivement, il vous intéressera de savoir ce qui suit:*

L'augmentation maximale du loyer de telles ententes ne peut dépasser huit pour cent du dernier loyer demandé pour un mois complet avant le 1er août 1975, à moins que:

(a) le locataire et le propriétaire en arrivent à un accord sur un taux d'augmentation de loyer plus élevé, ou que

(b) le propriétaire obtienne l'approbation requise auprès d'un responsable de la révision des loyers.

Un propriétaire a le privilège de s'adresser à une personne responsable de la révision les loyers pour obtenir la permission d'augmenter le loyer de plus de huit pour cent. De son côté, un locataire a le privilège de faire une demande auprès du propriétaire exigeant de ce dernier qu'il justifie toute l'augmentation. De telles demandes doivent se faire au plus tard le 31 janvier 1976.

Lorsqu'un propriétaire et un locataire consentent à ce que l'augmentation de loyer dépasse les huit pour cent prescrits, il leur faut remplir et signer un accord d'augmentation de loyer au plus tard le 17 janvier 1976. Les deux parties doivent garder en leur possession une copie de tel accord. Pour recevoir des formules à cet effet, il suffit d'écrire à: Révision des loyers, Case postale 580, Succursale F, Toronto, Ontario M4Y 2L8. Vous pouvez également utiliser la formule publiée dans ce journal il y a quelques jours. Le locataire a toutefois le privilège d'annuler un tel accord: il lui suffit pour cela de remplir un avis de révocation dans les 30 jours suivant la date de signature de l'accord.

En apposant sa signature à un accord d'augmentation de loyer, le locataire renonce à tout droit de contestation contre l'augmentation apportée au loyer durant la période s'étendant du 30 juillet au 31 décembre 1975. Le locataire renonce également au droit de recevoir tout remboursement de loyer tel qu'il est stipulé dans le texte de la loi, sauf le montant du remboursement, le cas échéant, indiqué sur la formule d'accord d'augmentation de loyer. De tels accords d'augmentation de loyer ne s'appliquent pas à toute période ultérieure au 31 décembre 1975, et ils ne constituent pas une renonciation de la part du locataire à son droit de recours contre le montant du loyer demandé le 1er janvier 1976 ou après.

Province de L'Ontario

Un accord d'augmentation de loyer ne libère pas le propriétaire de l'obligation qu'il a d'obtenir l'assentiment officiel d'une personne responsable de la révision des loyers quant à tout loyer demandé le 1er janvier 1967 ou après qui dépassera de plus de huit pour cent le loyer qui était demandé en date du mois de juillet 1975.

Lorsque le propriétaire et le locataire n'en arrivent pas à un accord quant à toute augmentation de loyer dépassant les huit pour cent, le locataire a alors droit à un remboursement pour le loyer excédentaire payé en sus des huit pour cent prescrits: ce remboursement devra lui être payé le 16 février 1976, au plus tard. Si le propriétaire néglige de lui payer le remboursement auquel il a droit, le locataire aura le privilège de porter plainte auprès d'une personne responsable de la révision des loyers.

*Lorsqu'une entente de location entre en vigueur ou est renouvelée entre le 1er janvier et le 31 juillet 1976, il vous intéressera de savoir ce qui suit:*

Un propriétaire qui désire augmenter le loyer de plus de huit pour cent doit faire une demande à cet effet auprès du bureau de révision des loyers de sa localité et en informer le locataire 60 jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de telle augmentation.

Quant aux augmentations de loyer entrant en vigueur entre le 1er janvier et le 29 février 1976, telle demande doit se faire le 31 janvier 1976 au plus tard.

Tout locataire désirant porter une augmentation de loyer en appel peut le faire dans les 60 jours: il lui suffit de s'adresser au bureau de révision des loyers de sa localité et d'y enregistrer une demande obligeant son propriétaire à justifier l'augmentation de loyer demandée.

Dans un cas comme dans l'autre, la personne responsable de la révision des loyers fixera une date à laquelle la cause des deux parties sera entendue, et le propriétaire ainsi que le locataire seront informés de cette date.

Une fois la cause entendue, la personne responsable de la révision des loyers fixera le montant du loyer, et il pourrait exiger un ajustement rétroactif.

**Qu'entend-on par une entente de location?**

Une entente de location donne à un locataire le droit soit d'occuper un logis déterminé, soit de renouveler son droit de location d'un logis déterminé.

Une telle entente peut se faire par écrit, ou elle peut être soit verbale soit implicite. Ainsi, même si vous ne détenez pas un bail par écrit, les dispositions de la loi s'appliquent quand même à votre cas.

En ce qui regarde les ententes passées par écrit, la date qui importe est la date à laquelle l'entente entre en vigueur, et non la date de signature de l'entente.

La loi portant sur la révision des loyers s'applique au logis sur une base annuelle, et le loyer payé au mois de juillet 1975 est considéré comme étant le loyer de base.

**Qui prend part aux audiences?**

Les locataires ainsi que les propriétaires ou leurs représentants doivent se présenter aux audiences portant sur la révision des loyers. Le fait de ne pas se présenter ou de n'être pas représenté constitue une renonciation au droit de porter en appel la décision rendue par la personne responsable de la révision des loyers.

Les causes seront entendues le plus simplement possible, et tous les efforts seront faits pour rendre les procédures simples afin que les particuliers puissent défendre leur propre cause.

La personne responsable de la révision des loyers possède les pouvoirs lui permettant de sommer des témoins et d'exiger la présentation des documents nécessaires à la cause.

*Tout locataire doit se rappeler que s'il décide de porter une augmentation de loyer en appel auprès d'une personne responsable de la révision des loyers ce dernier a le privilège d'accorder au propriétaire une augmentation plus élevée que celle demandée.*

*Lorsqu'un propriétaire est requis de justifier une augmentation de loyer mise en vigueur ou envisagée, la personne responsable de la révision des loyers a le privilège d'ajuster le loyer à un montant inférieur à ce qui était demandé avant l'augmentation.*

Veuillez ne pas téléphoner d'ici à ce que les bureaux de révision des loyers aient été organisés. Pour recevoir un dépliant contenant de plus amples renseignements au sujet de la loi sur la révision des loyers dans l'habitation, veuillez écrire à:

Révision des loyers,
Case postale 580
Succursale F,
Toronto, Ontario M4Y 2L8